



athlétic club de villeneuve d'ascq

Stade Geneviève Lemaire
70 rue du Lieutenant Colpin
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél./Fax : 03 20 47 39 36
acva@nordnet.fr



Contrat d'adhésion

Madame, Monsieur,

Vous inscrirez votre enfant à l'Athlétic Club de Villeneuve d'Ascq. Notre Club est un Club de compétition ; de ce fait nous vous informons des engagements que doivent respecter l'athlète et les parents de celui-ci. Si vous maintenez son inscription, nous vous demandons de signer le présent contrat et de le respecter.

Lors de l'inscription, l'Athlète s'engage :

- A venir le plus régulièrement possible aux entraînements.
- A respecter les entraîneurs, les dirigeants et leurs camarades.
- **A participer aux compétitions, avec une participation minimum de 6 compétitions obligatoires pour les Ecole de sport / Poussins / Minimes. Sinon pas de réinscription l'année d'après.**
- **Pour les Benjamins(es) à participer à un minimum de 8 compétitions et passage d'un test d'aptitude au niveau supérieur. Sinon pas de réinscription l'année d'après.**
- A porter le maillot du Club à toutes les compétitions.
- A signer le présent contrat d'adhésion.

Un bilan hivernal des compétitions sera fait en février. Si l'athlète n'a pas réalisé 3 compétitions à cette date, il sera radié du Club.

• **ATTENTION :**

A partir de cette saison, le Comité Directeur ainsi que l'ensemble des Entraîneurs ont décidé de mettre en place un test d'entrée pour l'accession au groupe d'entraînement des minimes.

Les Parents s'engagent :

- A faire respecter à son enfant tous les points cités ci-dessous.
- A signer le présent contrat d'adhésion.
- A inscrire son enfant à un maximum de compétitions.
- A donner un chèque de caution de 30€, encaissé seulement si votre enfant n'a pas participé au nombre de compétition demandée.

Signature de l'Athlète :

Signature d'un Parent :

Signature du Président